



PARTAGE D'INFORMATION SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION Les indicatifs radios



1. ELEMENTS DE CONTEXTE

Ce partage d'information a vocation à informer les personnels des services d'incendie et de secours sur les indicatifs radios utilisés dans les transmissions opérationnelles.

Il prend en compte les évolutions des usages.

2. GENERALITES

En radio transmission, les transmetteurs et destinataires d'un message sont désignés par un indicatif. Il s'agit d'une appellation destinée à identifier un correspondant.

Dans un message, les indicatifs permettent également d'identifier les autorités présentes.

Plusieurs types d'indicatifs sont en usage :

- Les indicatifs d'autorités : ils sont attribués à un nombre limité d'autorités ou de chefs de service. L'utilisation en est strictement réservée à l'autorité attributaire.

- Les indicatifs de fonctions : Ils sont attribués à un nombre limité de fonctions. Ces indicatifs permettent d'identifier une fonction assurée par un chef de service, son adjoint ou tout autre personne désignée.
- Les indicatifs usuels : ils sont attribués pour identifier les structures, les véhicules ou engins et autres entités conventionnelles.
- Les indicatifs divers : ils sont attribués aux moyens aériens et à certains moyens nationaux.

Les indicatifs sont principalement formés d'un nom, suivi d'un numéro d'ordre et de la désignation d'un lieu :

- Le nom peut être un sigle de véhicule, une fonction, un libellé ou une entité ;
- Le numéro d'ordre est pris selon le critère de classement en usage dans le centre ou le service concerné ;
- Le lieu peut être un lieu-dit, une commune, un département, une zone de défense et de sécurité.

3. LISTE DES INDICATIFS RADIO

Depuis 2009, dernière publication d'un document détaillant des indicatifs, plusieurs évolutions ont eu lieu :

- Changement des appareils constituant la flotte des moyens aériens ;
- Création du Centre National de Coordination Avancé de la Sécurité Civile (CNCASC) ;
- Mise en place de patrouilles par l'Office National des Forêts (ONF) utilisant le réseau INPT ;
- Constitution de l'UIISC n°4.

Les différentes forces du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer exploitant des transmissions radioélectriques, sous quelque format que ce soit, fixent leurs indicatifs. Le Bureau de l'Organisation et des Missions des Services d'Incendie et de Secours (BOMSIS) de la DGSCGC assure le lien avec les autres forces pour vérifier la cohérence des indicatifs de la sécurité civile.

Les tableaux suivants détaillent les indicatifs radio à utiliser :

Indicatifs d'autorité	
Désignation	Indicatif
Premier ministre	MEROVEE
Ministre de l'Intérieur	AMIENS
Préfet de la zone de défense et de sécurité	ATHOS + chef-lieu de département
Préfet de région	COLBERT + chef-lieu de département
Préfet délégué pour la sécurité et la défense	RODIN + chef-lieu de département
Secrétaire général de la zone de défense	LAGARDERE + chef-lieu de département
Préfet de département	ARAMIS + chef-lieu de département

Indicatifs d'autorité	
Désignation	Indicatif
Préfet adjoint à la sécurité	BRENNUS + chef-lieu de département
Directeur de cabinet du préfet	PORTHOS + chef-lieu de département
Directeur de cabinet du préfet délégué pour la sécurité et la défense	TREVILLE + chef-lieu de département
Sous-préfet d'arrondissement	BAZIN + chef-lieu de l'arrondissement
Chef d'état-major de la zone de défense et de sécurité	PERCEVAL + zone
Directeur départemental du service d'incendie et de secours	LANCELOT + numéro du département
Directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours	YVAIN + numéro de département
Sous-directeur ou chef de groupement du service d'incendie et de secours	GARETH + nom du groupement
Médecin-chef du service d'incendie et de secours	HIPPOCRATE + numéro de département
Médecin du service d'incendie et de secours	ESCULAPE + identifiant
Chef du centre d'incendie et de secours	MERLIN + nom du centre
Médecin chef du SAMU	HERACLES + numéro du département
Directeur Départemental de la Police Nationale (DDPN) ou Directeur Interdépartemental (DIPN)	TI + numéro du département
Directeur Départemental adjoint de la Police Nationale ou Directeur Interdépartemental adjoint	TI + numéro du département + A
Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) de la préfecture	ARIEL + numéro du département
Chef du Service des Systèmes d'Information et de Communication de la préfecture	ALKOR + numéro du département

Indicatifs de fonction de la sécurité civile	
Désignation	Indicatif
Commandant des opérations de secours	COS + nom de la commune du sinistre + complément éventuel du lieu
Officier chef d'un secteur	CHEF DE SECTEUR + nom du secteur
Officier point de transit	POINT DE TRANSIT + nom de la commune du sinistre + complément éventuel de lieu
Officier centre de regroupement des moyens	CRM + nom de la commune du sinistre + complément éventuel de lieu
Officier « aéro » sur opération	AERO + nom de la commune du sinistre + complément éventuel de lieu

Indicatifs usuels de la sécurité civile	
Désignation	Indicatif
Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle de Crise	COGIC
Centre National de Coordination Avancé de la Sécurité Civile (CNCASC)	PLATON
Centre Opérationnel Zonal	COZ + zone
Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours	CODIS + numéro du département
Poste de commandement de colonne ou de site du COS	PC + nom de la commune du sinistre + complément éventuel du lieu
Poste de commandement de colonne ou de site d'un chef de secteur	PC SECTEUR + nom du secteur
Station fixe de groupement territorial	GROUPEMENT + nom du groupement
Centre de Secours Principal	CSP + nom du centre
Centre de Secours	CS + nom du centre
Centre de Première Intervention	CPI + nom du centre
Engin d'incendie et de secours	Sigle du type de véhicule + numéro + identifiant

Indicatifs usuels de la sécurité civile	
Désignation	Indicatif
Unité	UNITE + numéro + identifiant
Groupe	GROUPE + numéro + identifiant
Colonne	COLONNE + numéro + identifiant

Indicatifs des moyens nationaux de la sécurité civile	
Désignation	Indicatif
Equipe de déminage de la sécurité civile	ROSSINI + numéro du département
Unité d'Intervention et d'Instruction de la Sécurité Civile n°1 (UIISC)	KODALY + identifiant
Unité d'Intervention et d'Instruction de la Sécurité Civile n°4 (UIISC)	PHENIX + identifiant
Unité d'Intervention et d'Instruction de la Sécurité Civile n°5 (UIISC)	VULCAIN + identifiant
Unité d'Intervention et d'Instruction de la Sécurité Civile n°7 (UIISC)	VERDI + identifiant
Hélicoptère de la sécurité civile	DRAGON + numéro du département
Avion de liaison et de reconnaissance	BENGALE + identifiant
Avion bombardier d'eau - Canadair	PELICAN + identifiant
Avion bombardier d'eau - Dash 8	MILAN + identifiant
Hélicoptère lourd loué sécurité civile	PUMA + identifiant
Hélicoptère léger loué sécurité civile	CONDOR + identifiant
Avion lourd loué sécurité civile	TANKER + identifiant
Avion léger loué sécurité civile	ABEL + identifiant

Autres indicatifs	
Désignation	Indicatif
Aéronef d'observation et/ou de coordination du service d'incendie et de secours (en propre ou loué)	HORUS + numéro du département + n° d'ordre (facultatif)
Aéronef avec une capacité de largage du service d'incendie (en propre ou loué)	MORANE + numéro du département + n° d'ordre (facultatif)
Coordinateur aérien spécifique	ICARE + identifiant
Cadre de l'Office National des Forêts (ONF)	SYLVA + numéro du département + identifiant
Patrouille de l'Office National des Forêts (ONF)	ONF + nom du massif ou de la zone

4. BIBLIOGRAPHIE

- Circulaire NOR/INT/E/90/00219/C du 10 octobre 1990 relative à l'Ordre de Base National des Transmissions (OBNT) de la sécurité civile.
- Arrêté du 23 décembre 2009 relatif à l'Ordre de Base National des Systèmes d'Information et de Communication de la sécurité civile (OBNSIC).
- Annexe 21 du règlement d'emploi de l'Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions (INPT) pour la Police Nationale (2021).

**Pour le ministre et par délégation,
le sous-directeur des services d'incendie
et des acteurs du secours**

Bertrand VIDOT

